POINT VIII

VOTE DES RESOLUTIONS

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première Résolution : Approbation des Rapports du Conseil d'Administration, du Conseil de Conformité Interne et des comptes annuels de l'exercice 2020 et lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport du Conseil de Conformité Interne et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels de l'exercice 2020, approuve dans toutes ses parties le Rapport du Conseil d'Administration et le Rapport du Conseil de Conformité Interne et en conséquence, les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'exercice 2020 se solde par un bénéfice net de **trente-quatre milliards trois cent soixante-treize millions soixante-dix mille six cent soixante-trois (34 373 070 663) FCFA**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……. des voix présentes et votantes.

Deuxième Résolution : Adoption des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y figurent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……..des voix présentes et votantes.

Troisième Résolution : Quitus aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Conformité Interne pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020, et décharge les Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……. des voix présentes et votantes.

<u>Quatrième Résolution</u> : Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence, que le bénéfice net d'un montant de **trente-quatre milliards trois cent soixante-treize millions soixante-dix mille six cent soixante-trois** (**34 373 070 663**) **FCFA,** augmenté du report à nouveau antérieur de **onze milliards huit cent soixante millions cent soixante-douze mille quatre cent trente-sept** (**11 860 172 437) FCFA,** sera affecté comme suit :

Résultat Net de l'exercice……...……	**34 373 070 663**	**FCFA**
Report à nouveau …….……...……..……	11 860 172 437	FCFA
	----------	--------
Total à répartir…….	**46 233 243 100**	**FCFA**
Réserve spéciale ……..…..…….……..…...…..	5 155 960 599	FCFA
	----------	--------
Bénéfices distribuables ……..……...…..	**41 077 282 501**	**FCFA**
Dividendes ……..……	**14 848 000 000**	**FCFA**
Autres affectations (fonds social)……..…….....…	**1 031 192 120**	**FCFA**
	----------	--------
Report à nouveau ……...……	**25 198 090 381**	**FCFA**

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le dividende brut par action pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à **quatre cent soixante-quatre (464) FCFA**. Après déduction de la retenue à la source de 12,5% au titre de l'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM), le dividende net de **quatre cent six (406) FCFA** sera mis en paiement à compter du **06 juillet 2021** par le biais des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières. Ce niveau de dividende représente **46,4%** du nominal de l'action contre **48,0%** l'exercice précédent, tenant compte de la lettre circulaire CB/DSP/n°002236/2020 du 17 novembre 2020 de la Commission Bancaire relative à la prudence à observer par les établissements de crédit et les compagnies financières de l'UMOA dans la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……. des voix présentes et votantes.

<u>Cinquième Résolution</u> : Résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration et des comités spécialisés au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration et des comités spécialisés au titre de l'exercice 2020, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les résultats qui y figurent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……. des voix présentes et votantes.

<u>Sixième Résolution</u> : Cooptation d'un Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer **Monsieur Raogo Séraphin KOALAGA** en qualité d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de CBI SA pour un mandat de 03 ans à compter de l'exercice 2021. Conformément aux statuts de la Banque, ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……. des voix présentes et votantes.

<u>septième Résolution</u> : Nomination d'un Administrateur non exécutif

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer **Monsieur Bienvenu COMLAN** en qualité d'Administrateur non exécutif au sein du Conseil d'Administration de CBI SA pour un mandat de 03 ans à compter de l'exercice 2021. Conformément aux statuts de la Banque, ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à ……. des voix présentes et votantes.

<u>Huitième Résolution</u> : renouvellement de mandat d'Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de **Coris Holding**, représenté par **Monsieur Emmanuel SAWADOGO** arrive à expiration à l'issue de la présente réunion, décide de le renouveler pour une durée de trois ans.

Conformément aux statuts de la Banque, ce nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des voix présentes et votantes.

<u>Neuvième Résolution</u> : renouvellement des mandats de membres du Conseil de Conformité Interne

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les mandats des membres du Conseil de Conformité Interne sont arrivés à échéance, décide de les renouveler pour une durée de trois (3) ans. Il s'agit de :

- **Président : Monsieur Abdessattar KHOUILDI ;**
- **Membres : Monsieur Seyni HIMA ;**

 Monsieur Hamadou DICKO ;

 Monsieur Saidou BARRY.

Conformément aux statuts de la Banque, ce nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des voix présentes et votantes.

<u>Dixième Résolution</u> : pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités, formalités légales, administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à …… des voix présentes et votantes.